

Encadré réservé à l'administration

Le mariage doit être célébré à la mairie

Le

àh

Entre

Et

Dossier déposé le :

Publication faite le

N° mariage

DOSSIER DE MARIAGE CIVIL



Service Etat Civil :



05.57.71.18.70



accueil@ville-marcheprime.fr

CONDITIONS DE DÉPÔT DU DOSSIER ET LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

Le mariage nécessite le consentement valable des futurs époux(es), le respect des conditions d'âge (18 ans révolus), des délais de publicité, des liens de parenté prohibés et d'absence de mariage antérieur non dissous.

■ CONDITIONS DE DÉPÔT DU DOSSIER

Le mariage est célébré à la mairie de Marcheprime si l'un(e) des époux(se), ou l'un de ses parents, a son domicile ou sa résidence établie par au moins un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.

Le dossier de mariage doit être déposé, complété et signé, au minimum un mois avant la date souhaitée du mariage. **Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet et la date de la cérémonie ne pourra être fixée.**

La présence des deux futur(e)s est obligatoire au dépôt du dossier.

■ LISTE DES PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

* **Les pièces d'identité des futur(e)s époux(es)** : carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour (accompagné du passeport).

* **Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois** (pour un acte délivré en France) ou de moins de 6 mois (pour un acte délivré à l'étranger et qui devra être accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

Pour les français nés à l'étranger ou naturalisés : s'adresser au ministère des Affaires étrangères, service central de l'État civil, 44941 NANTES Cedex 9.

Si votre état civil est modifié entre la date de dépôt du dossier et le jour de la célébration du mariage, vous êtes tenu d'en informer le service état civil en produisant un extrait de naissance avec filiation mis à jour.

* **1 justificatif de domicile daté de moins de 3 mois**

- si vous êtes hébergé(e) :

Une attestation écrite, datée et signée par l'hébergeant + copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant + un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois.

- vous souhaitez vous marier dans la ville de domicile ou de résidence de l'un de vos parents, vous devez fournir en plus de vos propres justificatifs de domicile, les documents suivants : 1 justificatif de domicile daté de moins de 3 mois au nom du ou des parents domicilié(s) à Marcheprime et la photocopie recto verso de la pièce d'identité du parent figurant sur le justificatif de domicile.

* **La fiche de renseignements concernant les futur(e)s époux(es)** à compléter, dater et signer.

* **La fiche de renseignements concernant les témoins** à compléter. La photocopie de la pièce d'identité recto verso de chaque témoin doit être jointe au document.

* **Vous êtes veuf(ve)** : copie intégrale de l'acte de décès du conjoint.

* **Vous êtes divorcé(e)** : extrait d'acte de naissance avec filiation avec la mention de divorce. Pour les ressortissants étrangers, il faut joindre en plus le jugement de divorce accompagné de sa traduction en français faite par un traducteur agréé.

* **Le contrat de mariage** : Les époux peuvent choisir librement leur régime matrimonial en établissant un contrat de mariage devant notaire ; un certificat sera délivré par le notaire à remettre à l'officier de l'état civil.

* **Le livret de famille**, si vous avez un ou des enfants en commun.

* **En cas de mariage avec ou entre personne(s) de nationalité étrangère** : un certificat de coutume (à demander au Consulat) et un certificat de célibat ou de non-remariage de moins de 6 mois. Les pièces rédigées en langue étrangère doivent être traduites par un traducteur agréé.

À NOTER :

* Si l'un(e) des futur(e)s époux(se) ne maîtrise pas la langue française, il faut prévoir pour la cérémonie un traducteur agréé.

* L'officier de l'état civil se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires au vu du dossier.

* L'audition des futur(e)s époux(ses) peut être demandée par l'officier de l'état civil sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, au vu des pièces du dossier, que cette audition n'est pas nécessaire (article 63 du Code civil).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

■ PREMIER(E) ÉPOUX(SE)

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Profession : _____

Adresse : _____

Situation matrimoniale* : célibataire divorcé(e) veuf(ve) pacsé(e)

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Enfant de : _____ Décédé

Profession : _____

Adresse : _____

Et de : _____ Décédée

Profession : _____

Adresse : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements :

Je n'ai jamais été marié(e)

Je ne suis pas remarié(e) depuis le : _____

Date du décès de mon conjoint : _____ Nom et prénom : _____

Date du jugement de divorce : _____ Nom et prénom : _____

Signature :

■ **SECOND(E) ÉPOUX(E)**

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Profession : _____

Adresse : _____

Situation matrimoniale* : célibataire divorcé(e) veuf(ve) pacsé(e)

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

Enfant de : _____ Décédé

Profession : _____

Adresse : _____

Et de : _____ Décédé

Profession : _____

Adresse : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements :

Je n'ai jamais été marié(e)

Je ne suis pas remarié(e) depuis le : _____

Date du décès de mon conjoint : _____ Nom et prénom : _____

Date du jugement de divorce : _____ Nom et prénom : _____

Signature :

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TÉMOINS

Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus au moins à la date du mariage et maîtriser la langue française.

Ils doivent être au minimum deux et au maximum quatre.

* Premier témoin (obligatoire)

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Profession : _____

Adresse : _____

* Second témoin (obligatoire)

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Profession : _____

Adresse : _____

* Troisième témoin (facultatif, il devra être présent le jour du mariage s'il a été désigné)

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Profession : _____

Adresse : _____

* Quatrième témoin (facultatif, il devra être présent le jour du mariage s'il a été désigné)

NOM : _____

Prénom(s) : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Ce document doit être remis avec une photocopie recto verso de la pièce d'identité des témoins, au moment du dépôt du dossier.

■ PRÉPARER ET PERSONNALISER VOTRE CÉRÉMONIE

Une cérémonie bien anticipée et bien préparée, vous permettra de mieux saisir le sens et la portée de votre engagement. La concertation avec l'officier de l'état civil peut conduire à personnaliser la cérémonie civile, en lui donnant la solennité républicaine qu'elle suppose.

Vous pouvez donner, ci-dessous, des informations sur votre histoire, vos personnalités, vos familles, vos témoins, vos projets communs à l'élu qui va vous marier, afin de rendre son discours plus chaleureux.